

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du 12 Décembre 2022

Membres présents : 11

Membre excusé : 0

Membre absent : 0

- ORDRE DU JOUR :**
- *Approbation du Compte-rendu du 23 Septembre et du 17 Novembre 2022*
 - *Projet sectorisation école*
 - *Point sur les résultats budgétaires 2022*
Ouverture de crédits d'investissement 2023
Décisions modificatives 2022
 - *Aire de jeux*
 - *Destination des coupes de bois 2023*
Vente de feuillus – combe du four
 - *Urbanisme – convention avec le service instructeur*
 - *Logement communal : remboursement caution et bail de location*
 - *Déclaration intention aliéner*
 - *Affaires diverses*

1. Approbation du compte rendu du 23 Septembre et du 17 Novembre 2022

Les comptes rendus du 23 septembre et du 17 Novembre 2022 sont validés.

2. Projet sectorisation école

Suite aux différentes démarches entreprises par les communes et les parents d'élèves, le projet du Conseil Départemental, de transférer les élèves de Oye-et-Pallet au collège Grenier, et non plus au collège Malraux semble reporté.

3. Point sur les résultats budgétaires 2022

Ouverture de crédits d'investissement 2023 et décisions modificatives 2022

Monsieur le Maire présente les résultats budgétaires 2022, non définitifs, et informe le Conseil que la commune, sans l'apport du budget bois, n'équilibre pas sa section de fonctionnement. Il insiste sur le fait qu'au vu des évolutions pessimistes à prévoir pour l'avenir de la forêt, il serait bon de trouver une autre source de revenus. Pour rappel, les ressources essentielles du budget communal, sont les impôts locaux, les dotations de l'Etat, les droits de mutations liées aux ventes sur la commune et les loyers (Port Titi notamment).

L'objectif de toute commune est bien d'avoir une section de fonctionnement excédentaire pour lui permettre de réaliser des investissements. La question d'augmenter les impôts se posera en début d'année, en fonction des investissements prévus.

La commune ne peut payer des factures d'investissement avant le vote du budget de l'année.

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022. Accord du conseil.

Décisions modificatives pour les budgets Eau et Commune (transfert depuis les dépenses imprévues) pour faire face aux dernières factures de l'année (évolution des taux d'intérêt indexés sur le livret A non prévue au moment de l'élaboration du budget).

4. Aire de jeux

Le conseil a pris connaissance des devis et projets d'aménagement d'aire de jeux proposés par la société FCE de Levier. Il est unanime pour dire que ces montants sont excessifs (109 380 € HT au total) mais souhaiterait retenir que quelques options : aire(s) de jeux pour les petits et/ou terrain multisports et/ou terrain de boules... Réflexion également sur la possibilité de faire évoluer le terrain de sport actuel, avec des barrières, filets ou autres.

Nécessité de définir plus précisément le projet et les souhaits de chacun ainsi que le ou les emplacements à retenir : une réunion de travail aura lieu début janvier.

Il est entendu que des demandes de subventions seront déposées, en fonction des choix retenus.

5. Destination des coupes de bois 2023

L'ONF propose les coupes de parcelles 4, 9, 11, 23 et 24 pour un volume total estimé à 675 m³ de résineux et 140 m³ de feuillus. Les coupes « petits bois » sont reportées faute de débouché.

Vente aux habitants de lots de feuillus coupés dans la combe du four : 9 lots pour environ 15 m³. Offres à remettre avant le 19 décembre. Il est rappelé que ces arbres ont été coupés car ils ont été diagnostiqués malades (chalarose du frêne) ou en mauvais état sanitaire.

L'exploitation de la parcelle 3 est en cours.

La coupe de la parcelle 2 aura lieu en début d'année et nécessitera de barrer la route, au niveau de Port Titi. Une déviation sera mise en place par le STA, gestionnaire des routes départementales.

Une rencontre aura lieu vendredi 16 décembre avec le garde ONF pour proposer de planter de nouvelles essences afin de faire face aux problèmes de sécheresse et de scolytes que rencontrent les résineux actuels.

6. Urbanisme – convention avec le service instructeur

Depuis 2015, la Communauté de communes instruit les dossiers d'une partie des communes membres.

Une nouvelle convention, votée en conseil communautaire, est proposée pour donner délégation de signature au service instructeur pour les demandes de pièces complémentaires, de modification de délai, de consultation des services.

La décision sera toujours signée par le Maire de la commune. Accord du conseil.

7. Logement communal

Monsieur le Maire rappelle le changement de locataire à la date du 6 décembre 2022. Le dépôt de garantie sera remboursé à M. Rouzaud et Mme Marguet (aucune remarque concernant l'état des lieux).

Le loyer est fixé à 800 € / mois avec une avance de charges de 50 € / mois.

Les nouveaux locataires (Mme Ostermeyer et M. Lemoine Yann) rencontrent un problème avec la chaudière gaz : la société Boillot doit intervenir pour la réparer.

8. Déclarations d'intention d'aliéner

- Vente des Consorts Bearzi à Boichard Immobilier de la parcelle AA 178 (89 m²) : la commune ne préempte pas.

- Vente d'un appartement situé 4 rue de l'église appartenant à M et Mme Hugonnot à Mme Isabelle Lombardot : la commune ne préempte pas.

9. Mise à disposition employé communal à la commune de St Point Lac

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune de St Point Lac n'a pas d'employé communal pour cet hiver et a demandé si Stéphane pouvait intervenir ponctuellement pour saler les routes en cas de verglas.

Le Conseil donne son accord et une convention de mise à disposition sera signée par les 2 maires pour le remboursement des heures effectuées.

10. Affaires diverses

- En attente de devis pour les caméras de surveillance.
- Lecture du courrier de Daniel Guyon qui souhaiterait l'extinction de l'éclairage public de 23 h à 5 h. Le conseil n'est pas favorable à l'extinction totale mais décide de réduire au minimum l'intensité de l'éclairage. Le maire rappelle d'ailleurs que sa responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident lié à l'absence d'éclairage.
- Chemin historique : la commission travaille avec quelques membres de l'ASEG au recensement des maisons du village pouvant faire l'objet d'un « panneau ».
- Une demande de devis a été faite pour le remplacement des portes de la salle polyvalente.
- Rallye neige et glace du 12 au 15 février 2023.

La séance est levée à 22 H 25
Les Grangettes, le 14 décembre 2022.

Le secrétaire de séance,

M. Duffaut

Le Maire,

[Signature]

